



**RAPPORT
ANNUEL
2019**

Détails des comptes
de l'exercice 2019 et
leurs annexes

Rapport de l'organe
de révision



CONSOLIDÉ GROUPE CGN	2	GROUPE CGN SA	24
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	3	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019	25
Actif	3	Actif	25
Passif	4	Passif	25
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	5	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	26
Produits	5	Compte de résultat	26
Charges	6		
Compte de résultat	7		
COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2019	8	TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2019	27
		ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	28
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2019	10	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	29
ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019	11		
RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	21		
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	22		



**CONSOLIDÉ
GROUPE CGN**

ACTIF

	NOTES	31.12.2019 en KCHF	BILAN %	31.12.2018 en KCHF	BILAN %
A ACTIF CIRCULANT		20 454	36.2%	14 444	28.3%
1. TRÉSORERIE		12 344	21.9%	8 121	15.9%
1.1 Caisses et chèques postaux		722	1.3%	747	1.5%
1.2 Banques c/c commerciaux		11 622	20.6%	7 374	14.4%
<i>Dont liquidités affectées à la rénovation du bateau Rhône</i>		5 768	10.2%	0	0.0%
2. CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES		4 487	7.9%	3 359	6.6%
2.1 Entreprises de transport (CH-Direct)		1 279	2.3%	880	1.7%
2.2 Débiteurs clients	1	3 248	5.8%	2 520	4.9%
<i>./. Provision pour débiteurs douteux</i>		-40	-0.1%	-40	-0.1%
3. AUTRES CRÉANCES À COURT TERME		1 410	2.5%	1 185	2.3%
3.1 Débiteurs divers		1 410	2.5%	1 185	2.3%
4. APPROVISIONNEMENTS	2	1 340	2.4%	1 118	2.2%
5. ACTIFS DE RÉGULARISATION	3	874	1.5%	660	1.3%
B ACTIF IMMOBILISÉ		36 008	63.8%	36 673	71.7%
1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4,5	1 194	2.1%	1 635	3.2%
1.1 Fonds en faveur du personnel	8	1 194	2.1%	1 635	3.2%
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6,7	34 814	61.7%	35 038	68.5%
2.1 Compte des immobilisations		193 041	341.9%	191 544	374.7%
2.2 Objets inachevés		3 577	6.3%	1 280	2.5%
<i>./. Compte d'amortissements</i>		-161 804	-286.6%	-157 786	-308.7%
TOTAL ACTIF		56 461	100.0%	51 117	100.0%

PASSIF

	NOTES	31.12.2019 en KCHF	BILAN %	31.12.2018 en KCHF	BILAN %
A CAPITAUX ÉTRANGERS		32 236	57.1%	27 096	53.0%
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		11 640	20.6%	6 243	12.2%
1.1. Créanciers et fournisseurs	9	2 749	4.9%	1 396	2.7%
1.2. Dettes à court terme portant intérêt		266	0.5%	598	1.2%
- dont part à court terme leasings financiers (<12 mois)	10	235	0.4%	567	1.1%
- dont part à court terme autres dettes portant intérêt (<12 mois)		31	0.1%	31	0.1%
1.3. Autres dettes à court terme		1 216	2.2%	1 434	2.8%
1.4. Passifs de régularisation	11	7 409	13.1%	2 814	5.5%
2. CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	17	20 596	36.5%	20 853	40.8%
2.1. Dettes à long terme portant intérêts		11 732	20.8%	10 932	21.4%
2.1.1. Leasings financiers	10	105	0.2%	340	0.7%
2.1.2. Hypothèque BCV	12	2 609	4.6%	1 574	3.1%
2.1.3. Prêt Retraites Populaires	13	9 018	16.0%	9 018	17.6%
2.2. Autres dettes à long terme		8 864	15.7%	9 920	19.4%
2.2.1. Hypothèque 2 ^e rang des pouvoirs publics (nominal KCHF 4800)	12	2 247	4.0%	2 247	4.4%
2.2.2. Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat (Genève)	25	7	0.0%	682	1.3%
2.2.3. Provisions	14	5 416	9.6%	5 357	10.5%
2.2.4. Fonds en faveur du personnel	15	1 194	2.1%	1 635	3.2%
B CAPITAUX PROPRES		24 225	42.9%	24 021	47.0%
1. CAPITAL-ACTIONS	17, 18	19 855	35.2%	19 855	38.8%
2. RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE		100	0.2%	100	0.2%
2.1. Réserve générale	19	100	0.2%	100	0.2%
3. RÉSERVES AFFECTÉES		1 468	2.6%	1 492	2.9%
3.1. Réserve d'amortissement		309	0.5%	309	0.6%
3.2. Réserve pour pertes futures art. 36 LTV trafic régional		1 157	2.0%	956	1.9%
3.3. Part de subventions non dépensées (Genève)	25	2	0.0%	227	0.4%
4. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		2 802	5.0%	2 575	5.0%
4.1. Résultat exercice	19	0	0.0%	0	0.0%
4.2. Résultat reporté	19	0	0.0%	0	0.0%
4.3. Réserve statutaire	19	2 802	5.0%	2 575	5.0%
TOTAL PASSIF		56 461	100.0%	51 117	100.0%

PRODUITS

	NOTES	2019 en KCHF	VARIATION %	2018 en KCHF
A PRODUITS DE TRANSPORTS BRUTS	20	28 432	102.8%	27 652
./.. Commissions, rabais, escomptes		-952	137.5%	-692
Produits de transports nets		27 480	101.9%	26 960
B PRODUITS ACCESSOIRES		3 957	205.3%	1 927
1. Fermages et loyers	21	643	94.9%	677
2. Prestations internes	22	307	NA	0
3. Prestations pour tiers		407	81.8%	498
4. Produits de fonds de roulement		0	0.0%	22
5. Contribution d'investissements	23	1 204	6172.0%	20
6. Autres produits	24	1 395	196.5%	710
- dont dons		775	NA	0
C INDEMNITÉS	25	11 899	108.4%	10 980
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		43 335	108.7%	39 867

NA = ratio non applicable

CHARGES

	NOTES	2019 en KCHF	VARIATION %	2018 en KCHF
A CHARGES POUR LE PERSONNEL	26	24 343	103.0%	23 630
1. Traitements et salaires		18 916	105.5%	17 936
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes		3 063	121.2%	2 528
3. Charges sociales		2 364	74.7%	3 166
B FRAIS DE CHOSES		13 884	104.4%	13 300
1. DÉPENSES GÉNÉRALES	27	2 687	111.0%	2 420
1.1. Conseil Administration (Jetons de présence et suivi de mandats / projets)		437	129.1%	339
1.2. Organe de révision		33	99.9%	33
1.3. Autres mandataires de la Société		235	155.6%	151
1.4. Cotisations et taxes		967	96.3%	1 005
1.5. Dépenses générales pour le personnel		639	123.2%	518
1.6. Frais administratifs		376	100.3%	374
2. INFORMATIQUE		718	88.4%	812
3. MARKETING, PUBLICITÉ		1 279	96.1%	1 332
4. ASSURANCES ET SÉCURITÉ		630	115.9%	543
5. FERMAGES ET LOYERS		51	105.3%	49
6. ACHATS MARCHANDISES	28	182	145.8%	125
7. ÉNERGIE	29	3 795	98.3%	3 859
7.1. Carburants, combustibles et chauffage		3 292	99.4%	3 311
7.2. Énergie électrique		337	92.3%	365
7.3. Gaz, eau, lubrifiants		166	90.7%	183
8. FOURNITURES ET PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN	30	4 542	109.2%	4 160
8.1. Frais d'entretien bâtiments et divers		976	98.0%	996
8.2. Frais d'entretien bateaux		3 565	112.7%	3 164
C AMORTISSEMENTS	31	4 029	159.9%	2 519
1. Immobilisations		4 029	159.9%	2 519
<i>dont amortissement «Rhône»</i>		<i>1 727</i>	<i>9091.5%</i>	<i>19</i>
D FRAIS DE CAPITAUX	32	446	93.2%	479
E IMPÔTS		36	100.1%	36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		42 739	106.9%	39 963
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		596	-622.5%	-96

NA = ratio non applicable

COMPTE DE RÉSULTAT

	NOTES	2019 en KCHF	VARIATION %	2018 en KCHF
A RÉSULTAT D'EXPLOITATION		596	-622.5%	-96
B CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	33	-596	-622.5%	96
1. Charges exercices antérieurs		-621	1950.0%	-32
2. Produits exercices antérieurs		25	19.8%	127
3. Charges extraordinaires		0	NA	0
4. Produits extraordinaires		0	NA	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	NA	0

NA = ratio non applicable

VALEUR D'ACQUISITION

	ÉTAT AU 01.01.2019 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2019 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2019 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2019 en KCHF
A INSTALLATIONS				
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES				
1.1. Installations fixes	4 941			4 941
1.2. Équipements	242			242
2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES				
2.1. Bâtiments et installations fixes	20 073	370		20 444
2.2. Installations et machines des chantiers navals et des ateliers*	2 059	30		2 089
B BATEAUX ET DOCK FLOTTANT				
1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE	91 600			91 600
La Suisse	19 691			19 691
Simplon	8 706			8 706
Savoie	13 014			13 014
Rhône	3 995			3 995
Montreux	12 612			12 612
Vevey	15 600			15 600
Italie	15 288			15 288
Helvétie	2 694			2 694
2. BATEAUX MODERNES	65 785	928		66 714
Lausanne	15 742	132		15 874
Léman	7 116			7 116
Henry-Dunant	5 964	169		6 134
Général-Guisan	5 256			5 256
Ville-De-Genève	9 648	100		9 748
Lavaux	4 148			4 148
Morges	4 056			4 056
Valais*	5 537	482		6 020
Col-Vert	1 433			1 433
Coppet	3 498	44		3 543
Genève	3 386			3 386
3. AUTRES BATEAUX	85			85
4. AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)	3 219			3 219
C DIVERS				
1. VÉHICULES À MOTEUR*	347	32	27	352
2. OBJETS MOBILIERS				
2.1. Informatique/câblage réseau	984	38		1 023
2.2. Billetterie	1 034	92		1 126
2.3. Objets mobiliers et divers	1 174	33		1 207
TOTAL DES OBJETS ACHEVÉS	191 544	1 524	27	193 041
D OBJETS INACHEVÉS				
1. NOUVEAU BATEAU DE TRANSPORT PUBLIC	712	-712		
2. VALAIS	225		225	
3. Halle Sud	108	1 342		1 450
4. Pont roulant	21	293		314
5. Rhône	20	1 727		1 747
6. Divers	194	47	176	65
TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS	1 280	2 698	400	3 577
TOTAL GÉNÉRAL	192 823	4 222	427	196 618
* Dont objets part. ou totalement financés par leasing:	5 989	482		6 471

AMORTISSEMENTS

Taux	ÉTAT AU 01.01.2019 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2019 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2019 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2019 en KCHF	VALEUR COMPTABLE 31.12.2019 en KCHF
5.0%	4 434	41		4 475	467
10.0%	107	17		124	118
2.0%	9 498	263		9 762	10 682
5.0%	1 580	89		1 669	420
3/10%	91 600			91 600	0
3/10%	19 691			19 691	0
3/10%	8 706			8 706	0
3/10%	13 014			13 014	0
3/10%	3 995			3 995	0
3/10%	12 612			12 612	0
3/10%	15 600			15 600	0
3/10%	15 288			15 288	0
3/10%	2 694			2 694	0
3/10%	44 190	1 755		45 945	20 769
3/10%	13 493	471		13 964	1 910
3/10%	5 075	174		5 249	1 867
3/10%	4 129	155		4 283	1 850
3/10%	5 164	55		5 219	38
3/10%	5 225	290		5 515	4 233
3/10%	1 736	117		1 852	2 296
3/10%	1 627	118		1 744	2 312
3/10%	2 315	200		2 514	3 505
3/10%	1 332	32		1 363	69
3/10%	2 121	74		2 195	1 348
3/10%	1 975	70		2 045	1 340
5.0%	85			85	0
5.0%	3 211	7		3 218	2
12.5%	155	34	10	179	173
25/10%	950	15		964	58
25/10%	822	71		892	234
10.0%	1 134	11		1 145	62
	157 766	2 302	10	160 057	32 984
					0
					0
					1 450
					314
	20	1 727		1 747	0
					65
	20	1 727		1 747	1 830
	157 786	4 029	10	161 804	34 814
	2 454	247		2 701	3 770

	2019 en KCHF	2018 en KCHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	596	-96
Amortissements sur immobilisations corporelles	4 029	2 519
Variation des provisions et réserves	-411	41
Variation comptes de régularisation	4 381	1 817
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	8 595	4 281
Variation débiteurs	-1 352	-786
Variation créanciers et fournisseurs et autres dettes à court terme	1 134	-702
Variation approvisionnements	-221	88
Variation du besoin en fonds de roulement	-439	-1 400
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	8 157	2 881
Produits extraordinaires	25	128
Charges extraordinaires	-622	-32
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 560	2 977
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENT		
Bâtiments et Installations	-365	-44
Bateaux et dock flottant	-533	-959
Divers	-209	-296
Travaux en cours	-2 698	-1 178
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-3 805	-2 477
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
Variation des crédits des pouvoirs publics	0	0
Variation des crédits bancaires	1 035	-31
Variation des leasings financiers	-567	-549
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	468	-580
Variation des disponibilités	4 223	-80
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	8 121	8 201
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	12 344	8 121
DISPONIBILITÉS	31.12.2019	31.12.2018
Caisse et comptes de chèques postaux	722	747
Banques comptes courants commerciaux	11 622	7 374
TOTAL	12 344	8 121

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du code des obligations (CO). En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31.12.2019, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées (voir ci-dessus) bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2019 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31.12.2019.

Principes de consolidation

La Consolidation du groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe. L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont, selon le principe décrit ci-dessous, été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Comptabilisation des différentes monnaies

Aucune société du groupe n'établit ses comptes en monnaie étrangère.

CONTRATS D'IMPORTANCE EN COURS

La restauration sur l'ensemble de la flotte, à l'exception du bateau «Montreux», est sous-traitée à la société Eldora Traiteur SA. Un contrat lie les parties jusqu'à fin 2020.

Suite à l'échéance, au 31.12.2018, du contrat de prestations avec le Canton de Genève couvrant la période 2014 à 2018, un nouveau contrat de prestations a été signé entre les parties pour une période de 6 ans, soit de 2019 à 2024 (voir également point 25 ci-dessous).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

La pandémie de coronavirus a touché l'Europe après la fin de l'exercice 2019. Au moment de la clôture des comptes, le Conseil d'administration a procédé à une première évaluation des perspectives à court terme et des besoins en fonds de roulement pour l'année 2020. Bien que l'effet de la crise ait été à ce moment encore difficile à évaluer, il a conclu que la continuité de l'exploitation et de la société n'étaient pas menacées. La clôture des comptes annuels 2019 a donc été réalisée selon les principes applicables usuels.

Suite au contrôle TVA réalisé en mars 2019 au sein du groupe, l'Administration fédérale des contributions (AFC) conteste deux éléments relatifs à la comptabilisation de la répartition de la TVA entre la Suisse et la France d'une part, ainsi que l'absence de TVA sur les subventions françaises. La CGN conteste cette position mais a tout de même provisionné un montant de KCHF 89' dans les comptes 2019 pour une partie des risques concernant les périodes 2018 et 2019, la période de contrôle 2014-2017 ayant été payée et comptabilisée en 2019 pour un montant de KCHF 492', intérêts compris, en réserve de l'issue du recours engagé.

Aucun autre litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de provision dans les comptes 2019 du groupe.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Débiteurs

Au 31.12.2019, ce poste comprend notamment des factures à payer par le Canton de Vaud (KCHF 2'385, frais étude acquisition nouveaux bateaux, travaux débarcadères), ainsi que par le Canton du Valais (KCHF 152', travaux débarcadère du Bouveret). Tous ces montants ont été réglés début 2020.

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité de respecter leurs engagements, le groupe CGN constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

2. Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation, si cette dernière s'avère plus basse. Il comprend essentiellement des moteurs de rechange ou à installer en 2020, un stock de marchandises du magasin interne, ainsi que les stocks de carburants dans les différentes citernes autour du lac.

3. Actifs de régularisation

Au 31 décembre 2019, ce poste comprend essentiellement des factures relatives à l'exercice 2020 payées d'avance, ainsi qu'un don de l'ABVL de KCHF 250' à recevoir pour un montant total de KCHF 874'.

4. Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Ils sont totalement amortis.

5. Valeurs incorporelles

Suite à la restructuration de la Société et à l'assainissement des comptes en 2012, il n'y a plus de valeur incorporelle activée au bilan du Groupe CGN.

6. Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts:

- en tant qu'augmentations:
 - a. Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations;

- b. Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

- en tant que diminutions:
Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC; art 11 et annexe). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent, en général, les taux suivants:

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Équipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%

Dans le cadre de la restructuration et de l'assainissement de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des actifs de la Société a été transféré à CGN SA au 01.01. 2012 à l'exception des huit bateaux à roues à aube qui ont été transférés à CGN Belle Époque SA. Certains actifs transférés à CGN SA ont été partiellement amortis, soit les bateaux « Lausanne », « Coppet », « Genève » et « Valais » ainsi que d'autres actifs divers, pour un montant total de KCHF 3 429'. Les huit bateaux à roues à aubes ont été intégralement amortis (valeur comptable CHF 1.-) pour un montant de KCHF 41 178'.

La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Activation en 2019

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit:

- les factures de tiers sont activées à 100%.

- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique.

En 2019, les investissements nets de l'ensemble du groupe se sont élevés à KCHF 3 805'.

7. Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

	2019 en KCHF	2018 en KCHF
Bateaux à vapeur, à moteur, bateau atelier et dock flottant (AESN)	170 872	170 572
Bâtiments	22 777	22 777
Débarcadères	480	480
Biens mobiliers	5 830	5 830

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'Assurance des Entreprises Suisses de Navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et CASCO).

En tant que membre de l'AESN, la Société est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en CASCO pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que du dock flottant, est de KCHF 170 872' soit KCHF 76 172' pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock, et KCHF 94 700' pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA.

8. Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2019: KCHF 1 194') se trouvent à l'actif et au passif du bilan.

Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 652', ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 542'.

RÉCAPITULATIF DES LEASINGS EN COURS AU 31.12.2019	DURÉE	MONTANT INITIAL	ANNUITÉ	INTÉRÊTS PAYÉS JUSQU'AU 31.12.2019	INTÉRÊTS DUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	VALEUR RÉSIDUELLE AU 31.12.2019
« Valais »	2008-2020	4 874'	495'	1 068'	1'	164'
« Valais » complément	2008-2020	239'	26'	63'	0'	9'
Véhicule	2017-2021	73'	15'	3'	0'	17'
CNC	2015-2022	119'	18'	5'	1'	43'
Cisaille/Plieuse	2016-2023	128'	19'	5'	1'	58'
Fraiseuse	2017-2023	83'	12'	3'	1'	48'
TOTAL AU 31.12.2019		5 516'	585'	1 147'	4'	339'
TOTAL AU 31.12.2018				1 129'	23'	907'

L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de contrats d'une durée de 36 mois. Au 31.12.2019, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 294' (12 trimestres).

Ces deux fonds sont des fonds paritaires dans lesquels sont représentés, de manière paritaire, la direction de l'entreprise ainsi que les collaborateurs.

9. Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires pour KCHF 2 749', tandis que toutes les autres créances envers des tiers figurent sous la rubrique « autres dettes à court terme ». La hausse par rapport à 2018 est due à l'augmentation du volume de factures relatives aux nombreux projets en cours (« Rhône », Halle sud, pont roulant).

10. Leasings financiers

L'achat du « Valais », d'un véhicule, d'une machine à commande numérique pour l'atelier serrurerie, d'une cisaille/plieuse ainsi que d'une fraiseuse ont été financés par le biais de six contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés, tandis que la dette de leasing y relative figure au passif du bilan, dans les fonds étrangers à court et long terme. Tous les autres contrats de leasings réalisés par le passé ont été remboursés.

La valeur des leasings au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

Au 31.12. 2019, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 3 770'.

A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 4' (KCHF 23' au 31.12.2018).

La valeur résiduelle au bilan des dettes de leasings (hors intérêts dus jusqu'à l'échéance) au 31.12.2019 est de KCHF 339' (KCHF 907' en 2018).

11. Passifs de régularisation

Au 31.12.2019, le solde de KCHF 7 409' représente, principalement, des avances reçues dans le cadre du financement du «Rhône» (cantons et ABVL, KCHF 4 927'), des avances reçues pour l'acquisition des nouveaux bateaux (Canton de Vaud, KCHF 831'), des recettes encaissées par avance (carte Horizon, black Friday KCHF 1 008'), ainsi qu'un solde de subventions 2019 à restituer au canton de Vaud (KCHF 130').

12. Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

		2019	2018
	DETTE en KCHF	ACTIFS MIS EN GAGE en KCHF	
Bâtiments			
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^e rang, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant des biens immobiliers de la Compagnie	1 574	10 682	10 575
En 2019, l'amortissement annuel de la dette a été de KCHF 31' tandis que l'intérêt est de 1.15% (taux fixe à 6 ans) sur un montant de KCHF 1 252' et 1.8%/an sur un montant de KCHF 322'.			
Crédit de construction 1 ^{er} et 2 ^e rang, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant des biens Immobiliers de la Compagnie	1 066	10 682	0
Ce crédit sera consolidé à l'échéance des travaux, courant 2020, au taux réservé de 1.2% pour une durée de 10 ans.			
Bateaux			
Emprunt hypothécaire 2 ^e rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing, conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2019):		31 044	31 503
Confédération	1 257		
Canton de Vaud	0	0	0
Canton de Genève	0	0	0
Canton du Valais	0	0	0
Commune de Lausanne	990	0	0
TOTAL	2 247	0	0

Ce prêt est sans intérêt et sans amortissement.

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, la participation sous forme de prêt des Cantons de Vaud, Genève et Valais a été abandonnée.

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

13. Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pension, la CGN, avec l'appui du canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pension avec effet au 01.07.2010. Depuis cette date, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance de Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse. Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors de ce changement, un prêt de KCHF 8 489' a été octroyé à la CGN en 2010 déjà par Retraites Populaires. Suite au décompte définitif relatif au transfert depuis l'ASCOOP (ancienne Caisse de pension de la CGN), un prêt complémentaire de KCHF 529' a été octroyé en 2011 afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Le montant définitif du prêt s'établit dès lors à KCHF 9018'.

Le crédit de KCHF 529' est sans amortissement durant 10 ans, soit jusqu'au 31.12.2020 et le taux d'intérêt, fixe sur toute la période, est de 2.65%. Le crédit de KCHF 8 489' est sans amortissement durant 10 ans, soit jusqu'au 31.12.2020 et le taux d'intérêt, fixe sur toute la période, est de 2.75%.

Suite à la hausse générale des marchés financiers en 2014, ainsi qu'aux efforts complémentaires d'assainissement de CGN SA, les mesures d'assainissement de la Caisse qui prévoyaient une cotisation de 4% du salaire coordonné prise en charge par la Société à raison de 60% et par les employés pour le solde ont été supprimées au 01.01.2015. Au 31.12.2019, le taux de couverture de la Caisse est de 105.6% (taux provisoire, chiffres définitifs pas encore connus).

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification dans le compte charges sociales en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance.

L'ensemble des collaborateurs du groupe CGN est engagé par CGN SA. Le contrat avec PROFELIA a donc été transféré en 2012 à CGN SA.

Toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2019 ont été payées.

14. Provisions

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

	VARIATION	2019	2018
	en	en	en
	KCHF	KCHF	KCHF
Provision pour heures supplémentaires: Dissolution en 2019	202	1 348	1 550
Provision Service direct (abonnements forfaitaires CFF): Attribution en 2019	17	2 662	2 645
Provision abonnements CGN et INTER: Attribution en 2019	30	1 059	1 029
Provision risque TVA: Attribution en 2019	89	89	0
Provision réparation «Italie» Attribution en 2019	125	125	0

Début 2019, la CGN a subi un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017 (voir plus haut). Les résultats de ce contrôle étant partiellement contestés, un montant de KCHF 492', intérêts de retard compris, a été payé et comptabilisé, sous réserve expresse du résultat du recours engagé par la CGN. Ce montant a néanmoins été comptabilisé dans les comptes 2019 afin de prendre en considération tout résultat négatif du recours. Pour les exercices 2018 et 2019, une provision partielle a été constituée dans les comptes, à hauteur de KCHF 89', dans l'attente du résultat du recours qui interviendra ultérieurement.

Une provision a été constituée suite à l'avarie du bateau «Italie» en 2019, les réparations n'ayant pas pu être effectuées sur l'exercice 2019. La provision correspond au montant net estimé, déduction faite des paiements de l'assurance.

15. Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan.

Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 8).

16. Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 2 640' au 31.12.2019.

17. Structure du capital propre

Le montant du capital social consolidé au 31.12.2019 s'élève à KCHF 19855'. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

18. Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

19. Résultat d'exercice et résultat reporté

Le résultat d'exercice étant de KCHF 0' en 2019, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat proposée par le Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

20. Produits de transports bruts

TYPES DE PRODUITS	2019 en KCHF	2018 en KCHF	VARIATION en %
Trafic touristique & régional	19 898	19 101	4.2%
Service direct (CFF)	6 780	6 445	5.2%
Locations/ Charters	1 754	2 106	-16.7%
TOTAL	28 432	27 652	2.8%

Il n'y a pas eu de modification tarifaire en 2019, hormis une légère baisse des prix sur les abonnements liée à l'intégration de nos prestations au Swisspass.

La hausse globale du nombre de passagers transportés s'est quant à elle établie à +3.8%. Avec une hausse des recettes de transport nettes de 2.1%, on peut en déduire que le prix moyen encaissé par passager a été en légère baisse en 2019.

Les recettes «Service direct (CFF)» comprennent la variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif d'une durée d'un an et plus (KCHF +17' en 2019).

21. Fermages et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus de location correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux. Ce poste comprend également le revenu relatif à la location, à Eldora, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.

22. Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment, lorsque la navigation est réduite. En 2019, aucune heure réalisée sur la flotte n'a été comptabilisée à l'exception des heures effectuées dans le cadre des projets «Rhône» et «nouveaux bateaux» qui sont financées par le projet et donc comptabilisées sous la rubrique des prestations internes.

23. Contribution d'investissements

Le financement partiel des travaux de rénovation du bateau «Rhône» par les Cantons de Vaud, Genève et du Valais est comptabilisé en tant que recettes sous la rubrique contribution d'investissements. Le montant total des versements en 2019 a atteint la somme de KCHF 3 351 pour le Canton de Vaud et KCHF 1 322 pour le Canton de Genève. La somme versée par avance a été comptabilisée en passif de régularisation (point 11 ci-dessus).

24. Autres produits

TYPES DE RECETTES	2019 en KCHF	2018 en KCHF	VARIATION en %
Différence de change	17	91	-81.3%
Revenus marketing & Divers	409	393	4.1%
Dons	775	0	NA
Revenus kiosques & Navyshop	109	144	-24.3%
Location ressources humaines	85	82	3.7%
TOTAL	1 395	710	96.5%

Les dons comprennent en 2019, les versements de l'ABVL dans le cadre de la rénovation du bateau «Rhône» pour un montant de KCHF 2 000, dont KCHF 523' uniquement ont été comptabilisés sous l'exercice 2019 (voir point 11. ci-dessus), ainsi que des versements pour les travaux de rénovation effectués sur les bateaux de la flotte Belle Époque active (notamment le «Vevey»).

Les gains de change ont fortement baissé en 2019, la CGN ayant été affectée par la baisse de l'EURO, baisse non répercutée immédiatement et intégralement sur les taux de change appliqués à la clientèle.

Le kiosque de Villeneuve n'a pas été ouvert en 2019 pour des raisons de travaux.

25. Indemnités

Les indemnités versées par les Cantons, la Confédération helvétique, ainsi que la France figurent sous cette rubrique. Le détail par contributeur est le suivant :

INDEMNITÉS	2019 en KCHF	2018 en KCHF
INDEMNITÉS ART. 28 LTV	2 624	1 815
Part Confédération	1 234	853
Part Vaud	1 391	962
Variation de la réserve pour pertes futures selon art. 36 LTV	202	-648
INDEMNITÉS DU CANTON DE VAUD*	4 830	4 140
Avance indemnités 2019	4 961	5 828
Solde 2019 à verser/recevoir	-131	-1 688
Indemnités exercices antérieurs	0	0
INDEMNITÉS DU CANTON DU VALAIS	634	462
Avance indemnités 2019	594	548
Solde 2019 à verser/recevoir	40	-87
Indemnités exercices antérieurs	0	0
INDEMNITÉS DU CANTON DE GENÈVE	1 997	1 795
Avances indemnités 2019	2 006	2 022
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	-7	-171
Part de subvention non dépensée	-2	-57
Solde indemnités à verser/recevoir	0	0
INDEMNITÉS FRANCE	2 015	2 120
TOTAL	11 899	10 980

* Les indemnités 2019 du canton de Vaud ne comprennent pas le financement, à hauteur de KCHF 325', de travaux réalisés sur les débarcadères, ni la subvention de KCHF 1'960' pour le financement des frais de projet réalisés sur le projet de nouveaux bateaux (hors taxes).

En sus des subventions ci-dessus mentionnées, le canton de Genève met à disposition de la CGN, à titre gratuit, des bureaux administratifs et guichets au quai du Mont-Blanc (valeur locative annuelle selon l'office des bâtiments de l'Etat de Genève de KCHF 87').

Pour le Canton de Genève, les écritures comptabilisées en 2019 sont présentées selon les exigences du Canton relatives au contrat de prestations 2019-2024. Le décompte final relatif au contrat 2014-2018, échu, a été comptabilisé en 2019. La part des subventions non dépensées revenant à la CGN a été directement attribuée aux réserves statutaires.

Pour l'exercice 2019, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux Cantons, il s'agit d'une projection.

Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons et la Confédération est basé sur l'ensemble du groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés.

26. Charges pour le personnel

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 204 à 216 (personnes EPT en moyenne annuelle) et l'effectif de pointe durant la saison d'été a, quant à lui, été de 240. L'entreprise forme, par ailleurs, 3 apprentis. L'augmentation est en grande partie liée à l'engagement, entre fin 2018 et début 2019, du personnel supplémentaire en prévision de l'arrivée des nouveaux bateaux, ainsi qu'un renforcement des effectifs du service technique dans le but de gérer les nombreux projets en cours.

La hausse annuelle des salaires en 2019 a été de 2.2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 1.1% aux augmentations statutaires et 1.1% aux augmentations réelles. L'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2018 s'est établi à +1.1%.

Les charges sociales et autres allocations et indemnités du personnel représentent dorénavant 30.4% de la masse salariale brute contre 33.4% l'année précédente. La baisse est due à un versement unique à la Caisse de Pensions en 2018 de KCHF 650'.

Au 31.12.2019, la direction de la société est toujours composée de 6 personnes. Le montant brut des charges salariales de l'ensemble de l'équipe de direction s'est élevé à KCHF 1 137' en 2019 contre KCHF 1 094' en 2018, indemnités maladie et accident perçues déduites.

27. Dépenses générales

Le poste « conseil d'administration » comprend les honoraires des différents Conseils d'administration qui se sont élevés en 2019 (hors frais) à KCHF 378' contre KCHF 293' en 2018.

Le poste « Autres mandataires de la Société » comprend notamment les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques. En 2019, la hausse de ce poste est notamment due aux travaux réalisés dans le cadre du renouvellement du contrat de restauration lacustre.

Les cotisations et taxes comprennent la perte de 2.3% de TVA réalisée sur la part française du chiffre d'affaires. Ce taux correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (7.7%).

Un taux forfaitaire de TVA de 3.7% est appliqué sur les subventions suisses reçues. Suite au contrôle TVA réalisé en 2019, la CGN a provisionné un montant correspondant à la perception de la TVA sur les subventions françaises, dans l'attente du résultat du recours déposé par la CGN.

28. Achats marchandises

Ce poste comprend l'ensemble des achats pour des prestations à des tiers. Il s'agit essentiellement des prestations pour tiers du chantier naval mais également des achats de marchandises pour les kiosques ou le Navysshop.

29. Énergie

Le prix moyen du carburant consommé durant l'année a baissé, passant de CHF 0.77/litre en 2018 à CHF 0.73/litre en 2019. La consommation ayant par contre été en hausse par rapport à l'année précédente (4 462 611 litres en 2019 contre 4 253 674 litres en 2018 soit +4.9%), les frais de carburant sont au final restés stables par rapport à 2018.

Pour 2020 et 2021, une grande partie des besoins a également été achetée à terme en 2017, 2018 et 2019, à des prix inférieurs aux offres remises aux Cantons. Pour 2020, les commandes placées à terme ont atteint environ 70% des besoins ou 3 125 000 litres (KCHF 3 442') tandis que pour 2021 elles ont atteint environ 65% des besoins ou 2 950 000 litres (KCHF 3 679'). En février 2020, des commandes ont également été passées pour les exercices 2022 et 2023, soit 3'125'000 litres pour respectivement KCHF 3 465' et KCHF 3 497'.

30. Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière.

La valeur comptable de la flotte Belle Époque étant évaluée à CHF 1.-, les travaux effectués sur les huit bateaux sont passés directement en charge d'entretien ou activés puis amortis immédiatement dans les comptes annuels.

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette, la part des sinistres non couverte par les assurances étant en principe comptabilisée sous cette rubrique tandis que les éventuelles franchises sont comptabilisées sous la rubrique assurances. Le montant des franchises en 2019 s'est élevé à KCHF 12'.

31. Amortissements

La charge d'amortissement en 2019 est en hausse de KCHF 2 519 à KCHF 4 029'. Cette hausse provient essentiellement des travaux de rénovation du bateau «Rhône» (KCHF 1 727') qui doivent être intégralement amortis sur l'exercice afin de maintenir la valeur comptable de la flotte Belle Époque à CHF 1.-.

Avec l'amortissement extraordinaire de la flotte Belle Époque à CHF 1.-, la charge d'amortissement annuelle ordinaire comptabilisée ne correspond dorénavant plus à la valeur usuelle d'amortissement d'une flotte de la taille de la CGN.

32. Frais de capitaux

La dette correspondant à l'achat de bateaux et autres objets sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les annuités sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Ce poste comprend également les intérêts sur le prêt Retraites Populaires octroyé dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pension. Le taux d'intérêt moyen est de 2.74% sur une durée de 10 ans. La charge sur l'exercice 2019 est de KCHF 247'.

L'échéance des dettes portant intérêt est la suivante (hors crédit de construction pour la halle sud, crédit qui sera consolidé en 2020, solde au 31.12.2019: KCHF 1 066'):

Dettes exigibles à moins d'un an	KCHF 266
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans	KCHF 228
Dettes exigibles à plus de 5 ans	KCHF 10 437
TOTAL	KCHF 10 930

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une limite de crédit en compte courant pour sa trésorerie de KCHF 1 000', jamais utilisée en 2019.

33. Charges et produits extraordinaires

Les charges et produits extraordinaires s'élèvent à KCHF 596' et représentent, pour l'essentiel, les provisions effectuées relatives au contrôle TVA, dans l'attente du résultat du recours effectué par la CGN.

2018		2019		ACTIONNAIRE
ACTION	% TOTAL	ACTION	% TOTAL	
294 030	37.02	294 030	37.02	État de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL/Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	État de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	État Valaisan
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
7 007	0.88	7 007	0.88	Hôtellerie Vaudoise
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
5 000	0.63	5 000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
3 999	0.50	3 999	0.50	Bemido SA
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
		3 000	0.38	May Peter Michael
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
2 079	0.26	2 059	0.26	Oesch K.
1 700	0.21	1 700	0.21	Patek Philippe SA
1 300	0.16	1 300	0.16	DSR
1 238	0.16	1 238	0.16	Rivendell Holding SA
1 200	0.15	1 200	0.15	Menoudakos J.
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T./LODH
853	0.11	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
643	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier T.
500	0.06	500	0.06	Mirabaud & Cie
422	0.05	422	0.05	Demole G.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
78 505	9.88	75 525	9.51	<i>Autres porteurs</i>
794 197	99.99	794 197	100.00	

R A P P O R T

de l'Organe de révision sur les comptes consolidés à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 25 mars 2020
OZY/APA/FTS/LCO/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Alexandra PAMINGLE
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : comptes consolidés



**GROUPE
CGN SA**

ACTIF

	NOTES	31.12.2019 CHF	BILAN %	31.12.2018 CHF	BILAN %
A ACTIF CIRCULANT					
1. TRÉSORERIE		0	0.0%	0	0.0%
1.1 Banques c/c commerciaux		0	0.0%	0	0.0%
2. CRÉANCES À COURT TERME		0	0.0%	0	0.0%
2.1 Débiteurs sociétés du groupe	1	0	0.0%	0	0.0%
B ACTIF IMMOBILISÉ					
1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1.1 Participation CGN SA	2	19 754 925	99.5%	19 754 925	99.5%
2.1 Participation CGN Belle Époque SA		100 000	0.5%	100 000	0.5%
TOTAL ACTIF		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%

PASSIF

	NOTES	31.12.2019 CHF	BILAN %	31.12.2018 CHF	BILAN %
A CAPITAUX ÉTRANGERS					
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		0	0.0%	0	0.0%
1.1. Créanciers sociétés du Groupe	1	0	0.0%	0	0.0%
B CAPITAUX PROPRES					
1. CAPITAL-ACTIONS	3, 4	19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1.1 794 197 actions nom. CHF 25.-		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
2. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		0	0.0%	0	0.0%
2.1. Résultat exercice		0	0.0%	0	0.0%
2.2. Résultat reporté		0	0.0%	0	0.0%
TOTAL PASSIF		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%

	NOTES	2019 CHF	VARIATION %	2018 CHF
A PRODUITS SOCIÉTÉS DU GROUPE	5	140 395	92.9%	151 180
Total des produits		140 395	92.9%	151 180
B DÉPENSES GÉNÉRALES		101 836	89.8%	113 433
1. Conseil Administration (Jetons de présence et suivi de mandats/projets)	6	89 510	87.4%	102 433
2. Organe de révision		11 000	100.0%	11 000
3. Autres mandataires de la Société		1 326	NA	0
C FRAIS DE CAPITAUX		3 790	126.3%	3 001
D IMPÔTS	7	34 769	100.1%	34 746
Total des charges d'exploitation		140 395	92.9%	151 180
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	NA	0

NA = ratio non applicable

	2019 CHF	2018 CHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	0	0
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	0	0
Variation débiteurs	0	0
Variation créanciers et fournisseurs	0	-1
Variation du besoin en fonds de roulement	0	-1
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	0	-1
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Investissements	0	0
Flux de fonds relatifs aux investissements	0	0
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	0	0
Variation des disponibilités	0	-1
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	0	1
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	0	0

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

PRINCIPE D'ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne.

Les participations sont évaluées selon la méthode du coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties, du périmètre à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2019, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

OBLIGATION DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS

L'administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

CONTRATS D'IMPORTANCE EN COURS

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2019 n'a été signé en 2019.

LITIGES EN COURS

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de provision dans les comptes 2019.

1. Débiteurs/ Créanciers sociétés du groupe

Au 31 décembre 2019, Groupe CGN SA n'a ni dette ni créance envers les autres sociétés du groupe.

2. Participations essentielles

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social est à Lausanne.

3. Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31.12.2019 s'élève à CHF 19854925.- soit 794'197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

4. Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

5. Produits sociétés du groupe

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est nul.

6. Conseil d'administration

Le poste Conseil d'administration représente les honoraires du Conseil d'administration, y compris frais divers.

7. Impôts

Groupe CGN SA, de par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts.

R A P P O R T

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 25 mars 2020
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Alexandra PAMINGLE
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels

CGN SA
AV. DE RHODANIE 17
CASE POSTALE 390
CH-1001 LAUSANNE
T+41 (0)21 614 62 06
F+41 (0)21 614 62 02
DIRECTION@CGN.CH
CGN.CH